

**Notification préalable d'une opération de concentration**  
**(Affaire COMP/M.3867 — Vattenfall/Elsam and E2 Assets)**

(2005/C 270/04)

**(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)**

1. Le 18 octobre 2005, la Commission a reçu notification d'un projet de concentration, conformément à l'article 4 du règlement (CE) n° 139/2004 du Conseil <sup>(1)</sup>, par lequel l'entreprise Vattenfall AB («Vattenfall», Suède) acquiert, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), du règlement du Conseil, le contrôle de plusieurs parties des entreprises Elsam A/S («Elsam», Danemark) et Energie E2 («E2», Danemark) par un accord d'échange avec DONG A/S («DONG», Danemark).

2. Les activités des entreprises concernées sont les suivantes:

— pour Vattenfall: production, distribution et fourniture d'électricité et vente de gaz naturel, de chaleur et de services et produits d'autres énergies,

— pour les parties d'Elsam et E2 concernées par l'opération: production d'électricité au Danemark, vente en gros d'électricité.

3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que la transaction notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement (CE) n° 139/2004.

4. La Commission invite les tiers concernés à lui transmettre leurs observations éventuelles sur le projet de concentration.

Ces observations devront parvenir à la Commission au plus tard dans les dix jours suivant la date de la présente publication. Elles peuvent être envoyées par télécopie [n° (32-2) 296 43 01 ou 296 72 44] ou par courrier, sous la référence COMP/M.3867 — Vattenfall/Elsam and E2 Assets, à l'adresse suivante:

Commission européenne  
Direction générale de la concurrence  
Greffé Fusions  
J-70  
BE-1049 Bruxelles

---

<sup>(1)</sup> JO L 24 du 29.1.2004, p. 1.